

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LALIZOLLE**

**Séance du 6 juin 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le six juin à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique ordinaire sous la Présidence de Maurice Deschamps, Maire.

Présents : Mrs Chades, Claisse, Conduché, Deschamps, Desfarges et Mmes Chiron, Kahane, Puravet

Excusés : Mrs Pernet et Pesson

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Sophie Peynet Bernat, agent communal, a été désignée secrétaire.

**Nombre de conseillers :**

En exercice : 10

Présents : 8

**Date de convocation :** 25/05/2023

**Date d'affichage :** 25/05/2023

M. Deschamps fait part de la nécessité de rajouter un point à l'ordre du jour au sujet de la gérance de l'épicerie.

**- Production d'énergies renouvelables : potentiel de la commune**

Suite à une première intervention en février dernier, la société BayWa r.e. revient sur une présentation plus détaillée du potentiel communal. M. Deschamps avoue être souvent démarché en mairie par ce type de société mais estime qu'il est important, de nos jours, de débattre de ce sujet.

M. Bajou, chef de projets éoliens, rappelle que 90 % de la masse d'une éolienne, dalle comprise, est recyclable et que l'objectif 2024 est de parvenir à 95 %. Il indique également que la France connaît un retard considérable en terme de développement éolien et que ses installations, aujourd'hui âgées de 10 – 15 ans, sont bien moins performantes que celles proposées aujourd'hui. Il rappelle que ce type de projet produit de l'emploi au niveau local tant pour sa création du parc que pour sa maintenance.

Mme Toutain, cheffe de projets solaires, énumère à son tour les avantages d'un parc solaire : il n'émet pas de gaz à effets de serre et les panneaux se recyclent également à 90 – 94 %. Il génère aussi de l'emploi et le coût de l'électricité produite est le moins cher du marché. De plus, elle rappelle qu'avec la crise en Ukraine, il devient urgent de relocaliser la production de l'électricité.

M. Desfarges met toutefois en garde Mme Toutain sur la perte des terres cultivables que ce type d'installation engendre et admet préféré mieux les voir sur des toitures. Mme Toutain indique que la priorité reste les terrains en friche, les anciennes mines ou les parcelles polluées, sans valeur. Elle précise que l'herbe se trouvant sous des panneaux reste plus verte et plus fraîche plus longtemps que celle exposée à l'air libre. La démarche qui s'impose à eux est de créer une installation en harmonie avec l'activité agricole, et non pas seulement pour entretenir le parc. M. Deschamps ajoute tout de même, qu'au niveau de la Direction Départementale des Territoires, le terrain doit rester à vocation agricole et que les taxes de déboisement/défrichage sont très importantes en cas de terrain boisé.

M. Claisse souhaiterait savoir qu'elles sont les références actuelles de cette société dans la région et si des demandes spontanées de la part de particuliers sont possibles. Mme Toutain indique que BayWa r.e est, entre autre, à la tête du parc solaire situé à Varennes sur Allier et qu'il est plus stratégique pour eux de se rapprocher vers des projets de plus de 5 ha car les terrains peuvent présenter des contraintes (zones humides, espèces à préserver,...) qui réduisent automatiquement l'espace à exploiter.

En résumé, les intérêts pour une commune de s'inscrire dans une telle démarche sont la participation à la production de l'énergie, l'engagement pour la préservation de l'environnement, la perception de nouvelles recettes fiscales et la création d'emplois sur son territoire.

Mme Toutain rappelle que l'objectif de production pour la région était fixé à 2 500 MW pour 2030. Or, en 2021, elle n'était que de 685 MW. Mme Chiron se demande qui fixe ces objectifs. Il s'agit en fait de l'Etat via les régions et les fameuses Programmations Pluriannuelles de l'Energie (PPE). M. Deschamps ajoute même que ce type d'objectifs commence à s'affiner au niveau des intercommunalités avec le Plan Climat-Energie Territorial (PCET).

M. Claisse explique quant à lui, voir défiler depuis 10 ans, des porteurs de projets d'énergies renouvelables sans qu'aucun projet ne voit pour autant le jour. Il constate notamment que le vent souffle trop peu sur Lalizolle : sur les 7 derniers jours, il a relevé, grâce à une application sur smartphone, qu'il n'a pas dépassé les 4 km/h ce qui signifie qu'une éolienne tournerait dans un état dégradé. M. Bajou lui précise que la vitesse du vent n'est pas la même en altitude et que 5 km/h suffisent à faire tourner une éolienne.

M. Claisse n'est pas d'accord avec ces propos car, pour lui et selon les informations qu'il a pu obtenir, le rendement serait trop peu important. M. Toutain rassure M. Claisse en lui répondant que des projets à plusieurs millions d'euros ne peuvent pas voir le jour sans possibilité de revendre l'énergie mais selon M. Desfarges cela peut dépendre de l'investisseur qui pourrait racheter le parc.

M. Claisse fait allusion aux parcs éoliens situés entre Orléans et Lille et au sein desquels la moitié des éoliennes tourne. Les périodes sans vent sont, d'après lui, trop importantes mais M. Bajou lui précise qu'une étude de relevés de mesures est toujours réalisée avant le lancement d'un projet, l'idéal étant un niveau entre 90 et 100 km/h.

M. Bajou rappelle que le potentiel sur lequel il travaille se trouve à la limite de la commune de Nades et annonce que, depuis la dernière réunion, il a pu rencontrer certains propriétaires de parcelles concernées ou programmer des rendez-vous. La plupart a déjà donné un accord de principe, soit sur 75 % de la zone concernée. Il ajoute que les analyses d'un bureau d'études ont conforté les données de vent pour l'installation de 3 à 5 éoliennes. M. Claisse s'étonne de ce dernier chiffre car, lors de la première réunion, seules 3 étaient annoncées sachant qu'elles doivent, sauf erreur de sa part, être distancées de 900 m. M. Bajou explique que la quantité d'éoliennes sera déterminée à l'issue des études.

M. Claisse ajoute que les ultrasons émis par ces installations peuvent avoir des conséquences néfastes pour les riverains. Mme Toutain répond que ces données ne sont pas analysées par les études d'impact et que les impacts diffèrent selon la sensibilité de chacun. Mme Chiron confirme que des études sérieuses et récentes démontrent que les infrasons se diffusent sur une longue distance de dix kilomètres et peuvent produire des insomnies, maux de tête, saignements de nez, et impacter le système immunitaire.

M. Claisse est, de toute façon, convaincu que l'Allier n'est pas le secteur idéal car c'est un territoire habité et peu venteux contrairement aux déserts de la Californie pour lesquels il est beaucoup plus favorable.

M. Bajou explique que des enjeux environnementaux auraient pu les freiner dans leurs démarches mais que seuls des oiseaux migrateurs volant à plus de 1 000 m d'altitude ont été observés. Par ailleurs, la présence d'un milan royal, observée par l'un des riverains, n'a pas été confirmée mais le sera peut-être lors des prochaines études.

Côté solaire, Mme Toutain rappelle que le potentiel se trouverait le long de la RD 998, en retrait de la route, en montant à La Bosse, avec des masques de végétation déjà existants. Plusieurs études préalables (environnementales, agricoles, ...) devront obligatoirement être réalisées. Situé sur un terrain de 7 ha, le parc pourrait fournir 7,7 MWC, soit la consommation de 4 600 personnes. Aucun enjeu environnemental ne viendrait freiner le projet, l'impact paysagé serait maîtrisable et les accès sont déjà favorables. Comme expliqué au préalable, le projet s'adaptera à l'activité agricole existante. L'agrivoltaïsme (le couplage des deux activités) est désormais incontournable et présente beaucoup d'avantages pour les

agriculteurs.

M. Desfarges demande pourquoi la 4G est évoquée sur une des diapositives. Mme Toutain explique qu'il est nécessaire de n'avoir également aucune contrainte de la part de l'exploitant de l'antenne implantée à proximité.

Elle se veut une nouvelle fois rassurante en précisant que les services de l'Etat endossent le rôle de gardes fou pour instruire tout projet d'énergies renouvelables, d'où les délais importants à respecter avant qu'un projet ne voit le jour.

Seul bémol, le poste source se trouverait relativement loin, sur la commune de Bellenaves. Il serait donc peut-être plus judicieux de revoir le projet à la baisse, à hauteur de 5 MWC, pour espérer faire passer l'énergie sur les lignes existantes.

Quant aux retombées fiscales pour la commune, celles-ci seraient les suivantes :

- 6 500 € par an pour le projet solaire
- 6 900 € par an et par éolienne

Si le Conseil Municipal donne son feu vert pour poursuivre les démarches, l'étape suivante serait la signature d'une promesse de bail avec chacun des propriétaires et le lancement des process pour entamer les études suivantes. M. Claisse souhaiterait être certain que, si le Conseil Municipal ne donne pas d'avis favorable, tout s'arrête. M. Bajou pense qu'il pourrait encore essayer de répondre à quelques questions et comprendre pourquoi les conseillers prendraient une telle décision mais il n'est pas envisageable, pour lui, d'aller à l'encontre du Conseil.

Après échanges, un tour de table s'organise afin que chacun donne son opinion définitive : à l'unanimité des membres présents, un avis favorable à la poursuite du projet solaire est donné, alors qu'un avis défavorable est donné au projet éolien. Les motivations sont les suivantes : impact visuel négatif, risques pour la santé, hostilité générale des habitants et rentabilité problématique.

#### **- Fonds de concours de la Communauté de Communes 2023 « Mise en valeur des communes »**

M. Deschamps rappelle que, comme évoqué dans une précédente séance, il était envisagé d'améliorer le confort thermique de certains logements communaux pour faire face à la hausse du coût de l'énergie.

Le remplacement des menuiseries de l'ancien logement de La Poste avait donc été retenu et pourrait, aujourd'hui, bénéficier d'une subvention de la Communauté de Communes à hauteur de 5 937 €, soit 32 % du total des travaux.

Vote : le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de solliciter cette subvention.

#### **- Admission en non valeurs**

M. Deschamps fait part d'une facture de cantine de 33,55 € pour laquelle d'anciens habitants ont pu bénéficier d'un effacement de dette.

Cet état n'est pas contestable par le Conseil Municipal mais doit tout de même être approuvé et reconnaître la décision de la Commission de Surendettement pour inscrire cette somme en dépenses.

Vote : l'ensemble du Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la prise en charge de cette somme en « non valeurs ».

#### **- Décision modificative n°1 – Budget Commune**

M. Deschamps explique que, compte-tenu du changement de nomenclature comptable en début d'année, l'inscription de la dépense relative à l'abonnement du logiciel du secrétariat de mairie pour 1 423 € a été omis lors du vote du budget. Elle s'impute en effet désormais au compte 65818 et est alimentée grâce à la ligne « énergie – électricité » qui a été trop abondée.

Un trop versé de dotation Covid-19 de 1 000 € doit être remboursé à l'Etat constituant ainsi une nouvelle dépense à la ligne 7498 également créditée grâce au compte « énergie – électricité ».

Enfin, une incohérence de résultats de 1,88 € entre le budget et le compte de gestion de la Comptable Public doit être corrigée. Le compte 1068 est donc réduit à hauteur de cette somme, tout comme la ligne de dépenses 2157 pour équilibrer cette opération.

Vote : l'ensemble des membres présents approuve cette décision modificative.

### **- Nouvelle convention au service de médecine préventive**

Conformément à la réforme, le Centre de Gestion de l'Allier, à qui la commune fait appel pour la médecine du travail, vient de réorganiser son service en renforçant la pluridisciplinarité. En effet, des infirmiers viendront désormais seconder les médecins, notamment dans lors de visites de prévention et d'information.

Une nouvelle convention doit donc, par conséquent, être signée avec les communes adhérentes. Le tarif des visites ne changeant pas, M. Deschamps demande l'autorisation de signer ce document.

Vote : le Conseil Municipal autorise le Maire, à l'unanimité, à signer cette nouvelle convention.

### **- Gérance de l'épicerie saisonnière**

M. Deschamps indique avoir reçu M. [REDACTED], gérant de l'épicerie saisonnière depuis le 1<sup>er</sup> mai, à sa demande. Ce dernier lui a alors présenté un bilan comptable plutôt catastrophique qui s'expliquerait, entre autre, par la faible fréquentation du magasin et par ses frais kilométriques trop importants.

Le gérant demande alors de bien vouloir lui accorder une rupture du bail avant son terme, soit le 30 juin, sans application de pénalités et décide, en attendant, de réduire ses horaires d'ouverture. Il espère qu'un repreneur, à qui il céderait gratuitement son stock, se fasse connaître d'ici là.

M. Deschamps avoue avoir contacté un des postulants à l'appel à projets mais celui-ci s'est déjà malheureusement beaucoup investi dans son nouveau projet et ne semble pas être pour l'instant intéressé.

Mrs Conduché et Desfarges ainsi que Mme Chiron regrettent mais trouvent ce constat très lucide. M. Claisse insiste quant à lui sur le problème de fond : peu de gens de Lalizolle fait travailler ce commerce.

Il précise aussi qu'une petite épicerie a vu le jour au sein du camping. M. Desfarges confirme que ces deux activités se combineraient bien ensemble.

Mme Chiron demande ce qu'il va en devenir du stock. M. Deschamps explique qu'il était envisagé d'y acheter de la boisson pour l'inauguration du 1<sup>er</sup> juillet. L'organisation d'une liquidation est soumise par plusieurs conseillers.

M. Deschamps ne demande pas immédiatement aux élus de réfléchir à l'avenir de ce commerce mais, dans un premier temps, de donner leur accord sur la fin précoce du bail.

Vote : l'ensemble des conseillers accepte de mettre un terme au bail au 30 juin prochain sans l'application de pénalités.

### **- Questions diverses**

> *attaques de brebis*

M. Claisse souhaiterait évoquer les récentes attaques de brebis qui ont été causées à Boënat par des chiens errants dont les propriétaires habiteraient Chouvigny.

M. Deschamps explique en effet avoir été déposé un témoignage à la Gendarmerie afin de donner du poids à la plainte des victimes et d'avoir organisé une entrevue avec Mme le Maire de Chouvigny. Le directeur des services vétérinaires, qui a pris l'affaire très au sérieux, a communiqué la procédure à suivre pour chacune des deux mairies : un premier arrêté de mise en demeure de ne plus laisser divaguer ces chiens a été pris à l'encontre des propriétaires. Si ce dernier n'est pas respecté, un second plaçant les directement les animaux en fourrière pourra être adopté.

L'affaire devrait être jugée mais les délais seront certainement très longs. En outre, d'après M. Conduché, l'assurance doit envoyer un expert et prendre en charge les dommages. M. Claisse espère en effet que M. Bayot pourra rapidement récupérer sa perte et retrouve rapidement le moral.

*> vitesse de circulation sur Boënat*

M. Desfarges fait part de plusieurs remarques de la part d'habitants de Boënat sur la vitesse de circulation dans le hameau. M. Deschamps rappelle que les contraintes imposées par le Département ne permettent pas de faire ce que l'on veut pour tenter de faire ralentir les véhicules. Plusieurs endroits dangereux ont effectivement été signalés à la Directrice de l'UTT mais celle-ci n'a rien voulu entendre. Seule la pose du radar pédagogique avait été autorisé.

Départ de M. Chades.

*> inauguration de l'église et de sa place*

M. Deschamps rappelle que la cérémonie aura lieu le samedi 1<sup>er</sup> juillet à 10 h et demande à chaque conseiller de bien vouloir être présent.

Le programme serait le suivant : visite des lieux, discours puis apéritif déjeunatoire, si possible, devant le restaurant, et en cas de mauvais temps, à la salle des fêtes.

Mme Chiron suggère de faire les discours au sein de l'église puisqu'elle est au cœur du sujet.

M. Deschamps indique que l'Epicurien réalisera les petits fours et mettra sa sono à disposition. Quant aux boissons, elles seront prises, comme évoqué précédemment, à l'épicerie.

*> tarifs de la cantine*

Le fournisseur des repas de la cantine vient d'annoncer une hausse de 10 % de ses tarifs à compter du 1<sup>er</sup> septembre prochain. Selon Mme Chiron, la réinstauration de la facturation des repas aux parents paraît désormais incontournable. M. Deschamps rappelle que, pour la rentrée prochaine, le Conseil a dernièrement décidé de maintenir la gratuité.

*> Tour de France*

M. Deschamps rend compte de la dernière réunion relative à la préparation du passage du Tour de France : les arrêtés interdisant la circulation et le stationnement sur la RD 998 ont été pris, la buvette, la restauration et la banda se trouveront sur la Place de la Liberté le jour J et les Vieilles Soupapes de Chantelle créeront un visuel sur le stade. La déco sera assurée par des habitants ou prêtée par le collectif d'animations de Bellenaves.

M. Conduché fait part quant à lui de la réunion organisée par Val de Sioule : l'équipe souhaiterait réaliser un flyer commun aux trois communes concernées pour annoncer les différents programmes.

Mme Kahane s'interroge sur le marché de producteurs évoqué lors des précédentes réunions. M. Deschamps répond qu'une confirmation est attendue de la part des organisateurs.

> *Comité des Fêtes*

Mme Kahane rappelle que le concours de pétanque a été reporté au 18 juin et que le vide-greniers se tiendra le 9 juillet.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée.